

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***26075778*****Déposé / Reçu le****08 JUIN 2026****Grefe**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0405 894 421****Nom**(en entier) : **BOSMAN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Louis Mascré 25 à Anderlecht (1070 Bruxelles)****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateur.**

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme "BOSMAN" ayant son siège en région de Bruxelles-Capitale à Anderlecht (1070 Bruxelles), Rue Louis Mascré 25, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0405.894.421, tenue en date du 15 mai 2025, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante :

1. L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administratrice déléguée de Madame Fabienne Gooset, domiciliée à la Rue Louis Mascré 25 - 1070 Anderlecht, avec effet rétroactif et ce à partir du 25 avril 2024 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2030.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Seret, domicilié à la Rue Louis Mascré 25 - 1070 Anderlecht, avec effet rétroactif et ce à partir du 25 avril 2024 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2030.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administratrice de Madame Athénaïs Seret, domiciliée à la Rue Louis Mascré 25 - 1070 Anderlecht, avec effet rétroactif et ce à partir du 25 avril 2024 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2030.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Hadrien Seret, domicilié à la Rue de la Brainette 14 - 7090 Braine-le-Comte, avec effet rétroactif et ce à partir du 25 avril 2024 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2030.

2. L'assemblée mandate Excelium/Xavier Muller aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).